

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
**COMMUNE**  
**DE**  
**SAINTE CROIX-AUX-MINES**

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 11 AVRIL 2011**

Mme Agnès HENRICHES, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. BURRUS informe le conseil qu'il enregistre les débats.

**18-2011 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2011.**

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2011. Celui-ci est passé à la signature des présents.

**19-2011 - Mises en non valeur – Budget Eau - Assainissement**

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines nous a transmis l'état suivant des créances irrécouvrables :

-Mme COUREAULT Christelle pour la somme de 20,71 € au titre de 2008, de 507,06 € au titre de 2009 et de 341,75 € au titre de 2010 (PV de carence de l'huissier du Trésor).

**Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint aux Finances**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'admission en non valeur des créances irrécouvrables précitées, affectant le budget Eau - Assainissement, soit pour un total de 869,52 €, ventilés de la façon suivante :

-la somme de 20,71 euros au titre de l'exercice 2008

-la somme de 507,06 euros au titre de l'exercice 2009

-la somme de 341,75 euros au titre de l'exercice 2010

**20-2011 – Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article 3, alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Du fait des congés annuels des agents du service technique communal la commune souhaite embaucher deux personnes pour les mois de juin à août, ou une seule personne pour toute la période. Ainsi le service technique pourra accomplir au mieux tous les travaux qu'il a à effectuer. Les personnes seront employées en qualité d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe auxiliaires à temps complet (35h par semaine) rémunérées sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération, indice brut 297, majoré 295.

Vu l'importance du travail à confier à ces employés saisonniers et de la faiblesse numérique de l'encadrement, il est nécessaire qu'ils soient majeurs, qu'ils possèdent le permis de conduire, connaissent la Commune et sachent travailler en autonomie.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à recruter pour faire face aux besoins saisonniers précités, un ou deux agents non titulaires en qualité d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe auxiliaires à temps complet (35h/ semaine), rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération, indice brut 297, majoré 295, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011, et à signer tout document pour ce faire, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **21-2011 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Bellevue**

Cinq bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre pour cette mission de maîtrise d'œuvre. C'est le bureau d'étude SETUI qui a fait l'offre la mieux disante pour 9 900 € HT (11 840,40 € TTC). Les critères de choix étaient le prix (SETUI a fait l'offre la moins disante) et le mémoire technique que devait fournir le bureau d'étude (celui de SETUI a obtenu la meilleure note).

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire**

**Après avis de la Commission d'Appel d'Offre du 30 mars 2011**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier Bellevue d'un montant de 9 900 € HT avec le bureau d'étude SETUI.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

### **22-2011 – Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche au lieudit les Moules**

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour ces travaux.

C'est l'entreprise COLAS qui a fait l'offre la moins disante pour 125 458,93 € HT (150 048,88 € TTC) avec un délai d'exécution de 6 semaines pour un début des travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

L'estimation du cabinet Hagenmuller était de 166 020 € HT.

**Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire**

**Après avis de la Commission d'Appel d'Offre du 30 mars 2011**

**Après délibération**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** la passation d'un marché pour les travaux d'aménagement d'un tourne à gauche au lieudit les Moules d'un montant de 125 458,93 € HT avec l'entreprise COLAS.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

### **23-2011 – Compte administratif 2010 du budget annexe Lotissement (Prés Pierre)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2010 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Mme Agnès HENRICHS, Maire ;  
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame le Maire expose le compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

**Après avis favorable des commissions des finances réunies les 14 février et 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2010	92 165.66 €
Recettes - Exercice 2010	92 165.66 €
RESULTAT - Exercice 2010	0.00 €
DEFICIT– Exercice 2009	-75 972.87 €
<b>Résultat cumulé 2009+2010</b>	<b>-75 972.87 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2010	25 061.56 €
Recettes – Exercice 2010	75 360.30 €
EXCEDENT - Exercice 2010	50 298.74 €
DEFICIT – Exercice 2009	-79 179.05 €
<b>Résultat cumulé 2009+2010</b>	<b>-28 880.31€</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>-104 853.18 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **24-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe Lotissement les Prés Pierre**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Sur proposition de Mme HENRICHS, Maire**

**Après avis favorable de la Commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**Affecte les résultats 2010 comme suit :**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CA 2010</b>	
<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>-75 972.87 €</b>
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-28 880.31€</b>

#### **25-2011 - Compte administratif 2010 du budget Eau Assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2010 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Mme Agnès HENRICHS, Maire ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame le Maire expose le compte administratif. Elle quitte la séance avant le vote.

**Après avis favorable des commissions des finances réunies les 14 février et 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2010	294 204.66 €
Recettes - Exercice 2010	279 984.82 €
DEFICIT- Exercice 2010	-14 219.84 €
EXCEDENT de l'exercice 2009	225 170,03 €
<b>Résultat cumulé : 2009+2010</b>	<b>210 950.19 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2010	502 793.34 €
Recettes – Exercice 2010	194 786.70 €
DEFICIT - Exercice 2010	-308 006.64 €
EXCEDENT – Exercice 2009	46 279,61 €
<b>Résultat cumulé : 2009+2010</b>	<b>-261 727.03 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>-50 776.84 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **26-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget Eau et Assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M49, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

L'excédent de fonctionnement 2010 ne sera pas entièrement affecté au financement de l'investissement du budget 2011. En effet, il est nécessaire d'en reporter une partie pour permettre d'assurer le financement du fonctionnement de ce budget.

L'excédent de 210 950,19 € sera donc affecté de la façon suivante :

-Pour assurer le fonctionnement du budget 2011, 60 000 € seront reportés à la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

-Les 150 950,19 € restant seront affectés à l'article 1068 en recettes d'investissement pour assurer le financement de l'investissement.

**Sur proposition de Mme HENRICHS, Maire**

**Après avis favorable de la Commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**Affecte les résultats 2010 comme suit :**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CA 2010</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2010	<b>210 950.19 €</b>
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2010	<b>-261 727.03 €</b>
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	<b>150 950.19 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-261 727.03 €</b>

#### **27-2011 - Compte Administratif 2010 du budget annexe Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2010 approuvant le budget primitif,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Mme Agnès HENRICHS, Maire ;  
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Madame le Maire expose le compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance avant le vote.

**Après avis favorable des commissions des finances en date du 14 février et du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2010	189 213.38 €
Recettes - Exercice 2010	301 946.06 €
EXCEDENT- Exercice 2010	112 732.68 €

EXCEDENT Exercice 2009	218 951.48 €
<b>Résultat cumulé 2009 + 2010</b>	<b>331 684.16 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2010	4 275.01 €
Recettes – Exercice 2010	0.00 €
DEFICIT - Exercice 2010	-4 275.01 €
EXCEDENT – Exercice 2009	137,92 €
<b>Résultat cumulé 2009 + 2010</b>	<b>-4 137.09 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>327 547.07 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **28-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Sur proposition de Mme HENRICHS, Maire**

**Après avis favorable de la Commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**Affecte les résultats 2010 comme suit :**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CA 2010</b>	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2010</b>	<b>331 684.16 €</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2010</b>	<b>-4 137.09 €</b>
<b>Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068</b>	<b>4 137.09 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>327 547.07 €</b>

## **29-2011 - Compte administratif 2010 de la Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu la délibération du conseil municipal en date 30 mars 2010 approuvant le budget primitif,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Mme Agnès HENRICHS, Maire ;  
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,  
Madame le Maire expose le compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance avant le vote.

**Après avis favorable des commissions des finances en date du 14 février et du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2010	997 034.29 €
Recettes - Exercice 2010	1 410 362.75 €
EXCEDENT Exercice 2010	413 328.46 €
RESULTAT Exercice 2009	0 €
<b>Résultat cumulé : 2009+2010</b>	<b>413 328.46 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2010	332 114.62 €
Recettes – Exercice 2010	872 555.54 €
EXCEDENT - Exercice 2010	540 440.92 €
DEFICIT - Exercice 2009	-638 649,99 €
<b>Résultat cumulé : 2009+2010</b>	<b>-98 209.07 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>315 119.39 €</b>

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **30-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 de la Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Sur proposition de Mme HENRICHS, Maire**

**Après avis favorable de la Commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,**

**Affecte les résultats 2010 comme suit : avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

<b>Calcul du report à nouveau à partir du CA 2010</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2010	<b>413 328.46 €</b>
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2010	<b>-98 209.07 €</b>
Montant à déduire nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement C/1068	<b>98 209.07 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>315 119.39 €</b>

### **31-2011 - Compte de gestion 2010 du budget annexe Lotissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 ; celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **32-2011 - Compte de gestion 2010 du service Eau Assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 ; celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **33-2011 - Compte de gestion 2010 de la Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 ; celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **34-2011 - Compte de gestion 2010 du budget annexe Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 abstentions (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ; les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 ; celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **35-2011 - Budget primitif annexe 2011 Lotissement les Prés Pierre**

Mme Manchon entre en séance à 20h55.

M. François BOESCH, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif Lotissement pour 2011. Ce budget a été préparé avec le Trésorier et comporte surtout des écritures comptables.

Une subvention du budget général de 152 365 € a été prévue en recettes de fonctionnement au chapitre 77 (article 774).

**Sur proposition de la commission des finances, en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 contre (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le budget primitif annexe "Lotissement", pour l'exercice 2011, tel que présenté, par chapitre en euros :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES :</b>	<b>237 365 €</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>237 365 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>DEPENSES :</b>	<b>158 924 €</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>158 924 €</b>

**DECIDE** et autorise le versement au profit du budget Lotissement Les Prés Pierre d'une subvention de 152 365 € par le budget général, prévue en recettes de fonctionnement à l'article 774 (chapitre 77).

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2011 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**DECIDE** l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 500 euros.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

### 36-2011 - Budget primitif 2011 Eau et Assainissement

M. François BOESCH, Adjoint au Maire chargé des finances, fait un exposé technique précis de la situation financière de la Commune à partir des tableaux transmis avec l'ordre du jour développé, pour assurer une bonne compréhension.

**Sur proposition de la commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 contre (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2011 tel que présenté, par chapitre en euros :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>DEPENSES :</b>	<b>344 622 €</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>344 622 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>DEPENSES :</b>	<b>1 130 090 €</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>1 130 090 €</b>

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2011 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**DECIDE** l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

**DECIDE** d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.

**DECIDE** que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires et stagiaires.

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 500 euros.

**AUTORISE** le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

### **37-2011 - Budget primitif annexe 2011 Forêt.**

L'excédent résultant du budget 2010 étant suffisamment important, il a été décidé le reversement en 2011 de 100 000 € du budget forêt au budget général Les crédits ont été prévus à l'article 6522 en dépenses de fonctionnement.

Mme SALBER remarque qu'aucun travaux n'a été fait en voirie forestière en 2010 et qu'il faudrait en faire ne 2011.

Mme HENRICHS explique que la voirie forestière correspond uniquement aux pistes forestières. Tous les travaux sur les chemins ruraux sont pris en compte dans le budget général.

### **Sur proposition de la commission des finances, en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 contre (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le budget primitif annexe "forêt", pour l'exercice 2011, tel que présenté, par chapitre en euros :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES :** 619 097 €  
**RECETTES :** 619 097 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES :** 240 434 €  
**RECETTES :** 240 434 €

**DECIDE** et autorise le versement d'une subvention de 100 000€ au budget général ainsi que l'inscription au chapitre 65 (article 6522) du budget forêt des crédits nécessaires à ce mandatement.

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2011 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats et conventions à intervenir concernant l'exploitation et l'entretien de la forêt communale.

### **38-2011 – Vote des taux des trois taxes de l'année 2011**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Il est proposé de fixer les taux communaux d'imposition pour l'année 2011 par reprise des taux de l'année 2010, soit

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Base prévisionnelle en euros</b>	<b>Produit fiscal attendu en euros</b>
--------------	------------------	------------------	---	--

TH	11,79 %	11,79 %	1 747 000	205 971
TFB	14,20 %	14,20 %	1 750 000	248 500
TFNB	57,44 %	57,44 %	68 700	39 461
Total				493 932

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances  
Vu l'avis favorable de la commission des finances, en date du 4 avril 2011  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**VOTE** les trois taux des impôts locaux 2011 selon le tableau exposé ci-dessus.

Le Maire, le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **39-2011 - Budget primitif 2011 de la Commune**

M. François BOESCH, Adjoint aux finances, présente la situation financière de la Commune à partir de documents établis sous forme de tableaux.

Une subvention de 152 365 € à verser au budget lotissement est inscrite à l'article 6748 (chapitre 67) en dépenses de fonctionnement.

Une subvention de 100 000 € qui sera versée par le budget forêt est prévue en recettes de fonctionnement à l'article 7551 (chapitre 75).

**Sur proposition de la commission des finances en date du 4 avril 2011**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 5 contre (Mmes Aalberg, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus)**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2011 tel que présenté, par **chapitre en euros** :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES :** 1 689 000 €

**RECETTES :** 1 689 000 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES :** 809 990 €

**RECETTES :** 809 990 €

**DECIDE** et autorise le versement d'une subvention de 152 365€ au budget annexe lotissement Les Prés Pierre ainsi que l'inscription au chapitre 67 (article 6748) du budget général des crédits nécessaires à ce mandatement.

**DECIDE** et autorise le versement au profit du budget général d'une subvention de 100 000€ par le budget forêt, prévue en recettes de fonctionnement à l'article 7551 (chapitre 75).

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2011 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget ;

**DECIDE** l'attribution des travaux, selon les procédures du Code des Marchés Publics,

**DECIDE** d'accorder au personnel communal toutes les indemnités et primes dont le versement est autorisé par des textes réglementaires, au taux en vigueur, et ce dans la limite de celles dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat.

**DECIDE** que les avantages de rémunération prévus pour les agents titulaires s'appliquent automatiquement aux agents non titulaires et stagiaires.

**DECIDE** d'imputer en section d'investissement les biens meubles présentant un caractère de durabilité et dont la valeur unitaire TTC est supérieure ou égale à 500 euros.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer au nom de la commune, les différents marchés, contrats ou conventions à intervenir ainsi que les contrats d'emprunts inscrits dans le budget.

### **a - Vote des subventions**

En plus du tableau des subventions municipales, il est soumis aux conseillers la liste des demandes de subventions reçues par la commune, hors celles qui sont habituellement accordées. La commission des finances du 4 avril 2011 a donné un avis défavorable sur ces nouvelles demandes de subventions.

Mme Henrichs, M.M. Bertola, Burrus et Motsch, membres d'associations concernés par des subventions, quittent la salle et ne participent pas au vote.

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2011**

**Après délibération,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**ETABLIT** la liste des subventions qui seront allouées en 2011 selon le tableau ci-dessous :

<b>LISTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2011</b>	<b>EUROS</b>	<b>IMPUTATIONS</b>
<b>1 - SOCIETES COMMUNALES :</b>		
Ecole de musique 2010/2011 (24 élèves – même subvention que le Département)	2040,00	65 74
Jeunes licenciés sportifs foot (390 € en 2009-2010 – même subvention que le Département – 63 licenciés)	440,00	65 74
Jeunes licenciés sportifs Billard Club le Colibri	60,00	65 74
Club de Boules (2010 +2011)	1000,00	65 74
Comité de Jumelage	2000,00	65 738
<b>SOUS-TOTAL 1 :</b>	<b>5 540,00</b>	
<b>2 – SOCIETES DU CANTON :</b>		
Athlétic Club de la Vallée	229,00	65 74
Accordina Ste Marie aux Mines	122,00	65 74
S P A (convention de fourrière) 0,90 € x 2 103 habitants	1892,70	65 74
UNIAT	15,00	65 74
Association des Oeuvres Scolaires du Val de Lièpvre	200,00	65 74
Sté d'Histoire du Val de Lièpvre	25,00	65 74
Office du Tourisme : Lots Maison Fleurie (en 2010 : 1 505 € - en 2011 : 1360 € + 51 coupes)	1828,00	65 738
OSJC Ste Marie Aux Mines : Animations Eté	457,00	65 738
Maison de Pays	20,00	65 738
<b>SOUS-TOTAL 2 :</b>	<b>4 788,70</b>	
<b>3 – SOCIETES HORS CANTON :</b>		
Prévention routière	15,00	65 738
Association Musique et Culture (ARIA)	16,00	65 738
<b>SOUS-TOTAL 3 :</b>	<b>31,00</b>	
<b>4 – SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>		

6 euros par jour/ élève	Jours	Elèves		
Collège REBER : voyage à Berlin (mars 2011)	5	4	120,00	65 737
Lycée Louise Weiss : voyage à Londres (du 4 au 9 avril 2011)	6	10	360,00	65 737
Lycée Louise Weiss : voyage à Paris (du 14 au 18 mars 2011)	5	6	180,00	65 737
Collège Sainte-Marie: (voyage en Angleterre du 8 au 14 juin 2011)	7	2	84,00	65737
Ecole maternelle : projet d'école			200,00	65 737
Ecole maternelle : projet école de la forêt			300,00	65 737
Ecole Primaire : Projet AEPS			457,00	65 737
<b>SOUS-TOTAL 4 :</b>			<b>1701,00</b>	
<b>GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE :</b>	Agents	Euros		
Subv. actions sociales PERSONNEL	11	70	770,00	65 738
Somme à disposition du Conseil Municipal			<b>1 169,30</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS :</b>			<b>14000,00</b>	
Article 65737 (1 701,00 €)			<b>2 000,00</b>	
Article 65738 (5 106,00 €)			<b>5 500,00</b>	
Article 6574 (6023,70 €)			<b>6 500,00</b>	
<b>TOTAL (12 830,70 €)</b>			<b>14000,00</b>	

Note : subventions scolaires limitées par élève à 7 jours maximum par année civile, tous voyages et sorties confondus.

#### **b - Fixation de la liste du bois de service**

**Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint au Maire**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**FIXE** la liste du bois de service au titre de 2011 comme suit :

<b>1 - Bois de service ONF et Sociétés locales :</b>	<b>Stères</b>
<b>O.N.F.</b>	
Chef de triage Grand Rombach et Hury (transport à la charge du bénéficiaire)	28
<b>SOCIETES LOCALES</b>	
Maison des Œuvres	4
Sté de pêche	4
Club Vosgien	4
Club Sportif	4
<b>2 - Bois de service des bûcherons en activité, des bûcherons retraités et des ayants droits</b>	<b>Stères attribués</b>
M. ARMENTANO Angelo (variable, selon H travaillées)	3
M. VOINSON Roland (variable, selon H travaillées)	21
M. JACQUOT Philippe (variable, selon H travaillées)	21
M. ENTZMANN René	10
M. PETIT André	10
M. VOINSON Pierre	10

M. MICLOT Constant	10
M. WEBER Germain	10
M. BORMANN Robert	10
M. HERMENT André	10
Mme Vve RICE Joseph	5
Mme Vve ENTZMANN André	5
Mme Vve PETIT Bernadette	5
Mme Vve JEHEL Jean (Philomène)	5

<b>TOTAL DU BOIS DE SERVICE prévu pour 2011</b>	<b>179</b>
---	------------

#### **40-2011 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent**

- Avant-projet détaillé pour le réaménagement et la mise en sécurité de l'immeuble EDLER/LEPAVEC à Ste-Marie-aux-Mines, pour y installer le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et la Maison européenne du Patchwork et des Arts textiles.

Le projet de départ qui dépassait les 4 millions d'euros a été réduit à 792 524 € HT et hors muséographie, pour une surface utile de 1 122 m<sup>2</sup>, soit pour 706€ au m<sup>2</sup>, ce qui est raisonnable. Au rez de chaussée, accueil et boutique, au 1<sup>er</sup> étage, le CIAP, sous forme de grand plateau cloisonnable selon les besoins, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, également des plateaux. Le 4<sup>e</sup> étage est réservé pour organiser des cours ; ce n'est pas un ERP ; donc on peut conserver le poutrage apparent. La grande question qui se pose concerne l'isolation du bâtiment, forcément par l'extérieur, puisqu'on garde les fenêtres actuelles. Le choix porte moins sur une question d'argent que sur l'esthétique. L'isolation thermique par l'extérieur est évaluée à 40 920 €, alors que le simple ravalement à la place de l'isolation extérieure est de 21 908 €. En 2012, les bâtiments ne seront plus autorisés à être des passoires thermiques. La collectivité propriétaire risque d'être en porte à faux, même si un musée n'est pas un lieu d'habitation et supporte des températures moindres. Par contre l'isolation thermique par l'extérieur couvre les encadrements de grès des fenêtres et enlève au bâtiment une bonne partie de ses caractéristiques d'usine bloc 2<sup>e</sup> génération du 19<sup>e</sup> s.

- le prochain conseil communautaire sera surtout consacré aux affaires financières : approbation des comptes administratifs et de gestion, adoption des budgets primitifs, général, zones d'activités, ordures ménagères, détermination des divers taux de fiscalités.

- la médiathèque vient de sortir un petit carnet intitulée « Saison culturelle 2011 », avec le programme des activités culturelles à ne pas manquer : essentiellement celles qui sont subventionnées par la CCVA et celles que les Associations organisatrices signalent à Catherine Milano, la directrice de la médiathèque.

- Dans le cadre des animations de la médiathèque, le cycle consacré aux énergies se termine par une conférence/expérience sur le développement durable et les énergies du futur par Paul Drouillon, samedi 16 avril à 15h.

#### **41-2011 – Informations du Maire au Conseil Municipal**

Concernant les travaux, en plus du tourne à gauche aux Moules, un chantier EDF va s'ouvrir pour alimenter en électricité le Clos du Val d'Argent. La Commune va aussi ouvrir trottoirs et chaussée pour brancher les eaux usées de cette opération et évacuer les eaux pluviales jusqu'à la Lièpvrette, par l'ancien accès pompiers entre la Filature et la maison ancienne rénovée par Habitats de Haute Alsace. Contrairement à ce qui avait été annoncé et acté dans l'appel d'offre, la Commune renonce à construire un déversoir d'orage, dans ce passage. La MISE trouve cet ouvrage assez peu utile et, avant de nous autoriser à le construire, souhaite une étude sur l'ensemble des déversoirs d'orage de la Commune et un engagement de cette dernière d'améliorer un ouvrage existant tout de suite et les autres par la suite. Notre maîtrise d'œuvre, lors de la rédaction des descriptifs envoyés aux entreprises pour l'appel d'offres, n'était pas au courant des exigences de la MISE.

Par ailleurs, le square dit de l'Hôpital va être clôturé et les portes et portes-fenêtres de la salle des fêtes changées.

Les travaux d'amélioration du captage de la source Hury 2 vont commencer. Nous sommes déjà plus ou moins en période d'étiage.

La modification du règlement du PLU pour la zone des Coccinelles va repartir ; nous avons attendu d'être bien renseignés sur les maisons en bois BURGER avant de nous lancer dans la validation de cette modification.

L'affaire en justice qui oppose M. Winterhalter à la Commune, concernant sa participation financière à la construction du chemin qu'il souhaitait entre la Stimbach et Châmont, devait passer à l'audience du 4 avril ; cette audience est reportée au 16 mai 2011.

#### **42-2011 – Questions des conseillers municipaux**

M. BERTOLA demande s'il est prévu de refaire la façade de la salle des fêtes.

Mme HENRICHS répond que c'est prévu et qu'un bardage devrait être réalisé côté Ouest.

M. BORMANN signale que M. Jean-Paul Lang de Jaboumont lui a demandé s'il était possible que le service technique répare le chemin d'accès à sa ferme.

M. BURRUS dit qu'il a été contacté par M. Jérôme Hestin concernant une demande de dégrèvement de sa taxe d'habitation qui lui a été refusé, sans qu'il en connaisse le motif.

Mme MANCHON précise que le courrier était adressé à la Trésorerie qui l'a ensuite transmis à la Commune. Il s'agit aussi d'une facture d'eau.

Mme HENRICHS ajoute qu'un courrier a été fait en réponse à M. Hestin qui précisait le motif du refus. La même procédure s'applique pour tout le monde. La demande de M. Hestin a été refusée pour des raisons d'équité vis-à-vis des autres personnes dans la même situation que lui.

M. BURRUS souhaite savoir si on a des nouvelles du recensement.

Mme HENRICHS indique que les chiffres ne devraient pas être trop mauvais. Il ne devrait pas y avoir de pénalisation financière pour la Commune en raison d'une baisse démographique.

M. CRAMPE signale que la remise des prix du concours des Maisons Fleuries aura lieu le 6 mai. Le passage du jury du concours des Maisons Fleuries dans la Commune aura lieu le 1<sup>er</sup> août.

Il précise que pour les coupes de bois en cours au Hury, les camions passent surtout par la Croix de Ribeauvillé, ce qui est plus direct pour eux, et permet de ménager la route de la Goutte Saint Blaise, par ailleurs limitée à 3,5 T.

Mme HENRICHS signale qu'un terrain a été labouré sur la ZA Est pour y semer une prairie fleurie. Habitats de Haute Alsace souhaite également semer une prairie fleurie à l'emplacement du bâtiment A rue du Moulin qui a été démoli. La Commune leur fournira les graines.

M. PAULY demande si Tellure est ouvert tous les jours.

M. BOESCH lui conseille d'appeler l'Office du Tourisme. Il ne pense pas que le site soit ouvert tous les jours.

Mme Antony demande combien d'appartements de la résidence le Clos du Val d'Argent ont été vendus.

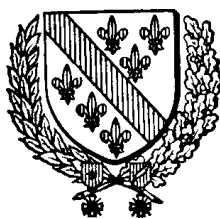
Mme le Maire répond que 3 appartements ont été vendus et doivent être livrés pour juillet aux dires du maître d'œuvre. Un appartement témoin sera visitable à partir de juin.

## **43-2011 - Divers**

Mme le Maire lève la séance à 23h00.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011** **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

- 18-2011 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2011
- 19-2011 – Mises en non-valeur – Budget Eau-Assainissement
- 20-2011 – Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier
- 21-2011 – Attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre quartier Bellevue
- 22-2011 – Attribution du marché den travaux pour l'aménagement d'un tourne à gauche au lieudit les Moules
- 23-2011 – Compte administratif 2010 du budget annexe Lotissement
- 24-2011 – Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe Lotissement
- 25-2011 - Compte administratif 2010 du budget Eau et Assainissement
- 26-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget Eau et Assainissement
- 27-2011 - Compte Administratif 2010 du budget annexe Forêt
- 28-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe Forêt
- 29-2011- Compte administratif 2010 de la Commune
- 30-2011 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 de la Commune
- 31-2011 – Compte de gestion 2010 du budget annexe Lotissement
- 32-2011 - Compte de gestion 2010 du service Eau Assainissement
- 33-2011- Compte de gestion 2010 de la Commune
- 34-2011 - Compte de gestion 2010 du budget annexe Forêt
- 35-2011 - Budget primitif 2011 Lotissement
- 36-2011 - Budget primitif 2011 Eau et assainissement
- 37-2011 – Budget primitif 2011 Forêt
- 38-2011 - Vote des taux des trois taxes de l'année 2011
- 39-2011 - Budget primitif 2011 de la Commune
  - a - Vote des subventions
  - b - Fixation de la liste du bois de service
- 40-2011 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 41-2011 - Informations du Maire au Conseil Municipal
- 42-2011 - Questions des conseillers municipaux
- 43-2011 - Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2011

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			Pouvoir à M. BOESCH jusqu'à son entrée en séance à 20h55
MOTSCH Yves 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry		X		
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René		X		Pouvoir à Mme Henrichs
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine	X			
SCHAETZEL Dominique	X			